

## **Breve réflexion sur le catalogue des idées reçues**

### **Révoltes paysannes et étatismes dans la Chine post-maoïste**

Depuis des temps immémoriaux le problème de la propriété de la terre, et de l'utilisation qui en est faite, par qui et pour qui, est récurrent en Chine. Il fut la principale cause des insurrections millénaristes à l'époque de l'Empire. Depuis l'instauration du prétendu Etat communiste maoïste et même après les réformes agraires post-maoïstes de 1978, la question de la terre et de son accès au bénéfice de la masse des déshérités de la « mer d'amertume » – terme chinois traditionnel désignant la campagne –, demeure source de révoltes. Bien entendu, les conditions et les motifs de celles-ci sont en grande partie modifiées par le talon de fer du « socialisme de marché », par l'urbanisation et l'industrialisation qui en sont parties intégrantes. Quoiqu'il en soit, il est nécessaire d'aborder la question agraire car il règne en Europe beaucoup d'incompréhension, voire beaucoup d'indifférence jusque dans les milieux « révolutionnaires », envers les révoltes paysannes plus en moins récurrentes qui éclatent aux alentours, et même parfois dans des zones éloignées, des pôles de modernisation du capital et de l'Etat.

Contrairement à l'une des principales idées reçues, les réformes engagées à partir de 1978 n'ont pas privatisé la terre. Ne confondons pas réforme foncière et réforme agraire. Après la prise du pouvoir par le PC, la propriété privée du sol, dans les campagnes, n'exista que de 1949 à 1954 environ. Le Parti, pour briser la puissance des propriétaires terriens, distribua leurs terres, à titre de propriété privée, aux paysans parceliaires, tout en instaurant la propriété publique sur le reste des sols, des sous-sols, etc. Mesures auxquelles les paysans étaient favorables car elles leur rappelaient celles réalisées par l'empereur et le corps des fonctionnaires impériaux, leur maître suprême leur apparaissant comme leur protecteur contre les expropriations de parcelles effectuées par les propriétaires fonciers. Au cours des vagues de collectivisation successives, les parcelles furent transformées en propriétés collectives et, parfois, en propriété d'Etat, ce qui conduisit à la tentative d'étatisation forcée et forcenée du Grand Bond, abandonnée en 1960. La décollectivisation post-maoïste entreprise depuis 1978 n'a rien changé au régime foncier antérieur. Depuis lors, la réforme agraire a consisté à louer les terres arables à la paysannerie, les « systèmes de responsabilité familiale » (SRF) étant établi pour vingt ans au minimum, et de lui permettre de participer en partie aux échanges commerciaux. Bien sûr, l'Etat avait toujours la possibilité d'annuler les SRF contre compensation, pour des raisons de « sécurité d'Etat », de « travaux d'Etat », ou même de « travaux collectifs » auxquels il pouvait opposer son veto. En particulier, dès 1995, le pouvoir d'Etat donna aux municipalités, en partie du moins, la possibilité de transformer les terres arables, aux alentours des grandes villes, en terrains constructibles à condition d'avoir son aval. Ce qui ouvrait la porte à la spéculation immobilière. En d'autres termes, c'est l'activité des paysans qui est, depuis cette date, officiellement marchandisée, pas les terres qu'ils mettent en valeur. Bref, dans les zones urbaines, la terre reste propriété d'Etat. Dans les régions rurales, la terre agricole reste propriété des collectivités rurales, des institutions d'Etat au niveau provincial, régional, voire municipal. Le reste, en réalité l'essentiel, y compris les terres « non réclamées », reste propriété d'Etat. La terre n'est toujours pas marchandise, bien que les relations marchandes aient évidemment envahies les campagnes à des degrés divers. A terme, elles ont favorisé la polarisation entre pauvres et riches. En fin de compte, passée la période d'euphorie initiale, les réformes engagées ont bénéficié au premier chef aux caciques, à leurs familles et aux personnes qui leur sont inféodées, jusqu'au sommet du Parti.

Malgré l'accumulation des désastres et l'extension des domaines privés, le maintien de la propriété publique sur les terres, même arables, reste donc l'une des principales sources de puissance de l'Etat. A ma connaissance, même les paysans révoltés la considèrent toujours comme l'ultime protection, assurée par le pouvoir central contre les exactions des caciques locaux qui, corrompus ou non, tentent par tous les moyens, parfois même les plus crapuleux, de faire suspendre les « systèmes de responsabilité familiale ». Car il est indispensable de comprendre que les révoltés, même en train d'être déclassés et chassés des terres qu'ils occupent, ne sont pas des fanatiques de la propriété privée du sol. Ce sont plutôt leurs illusions sur la propriété publique et, plus précisément, leurs illusions sur les réformes de 1978 qui les plomberaient. D'où les drapeaux rouges qu'ils brandissent parfois au cours de leurs manifestations, de leurs émeutes, qui portent aussi de plus en plus sur les ravages que l'industrialisation génère à tous les niveaux : de l'empoisonnement accéléré des canaux d'irrigation, sans lesquels la culture parceliaire des sols est impensable en Chine, jusqu'aux saignées et aux déportations de populations qui provoque la réalisation de voies de communication modernes, façon TGV. Pour le reste, nous ne pouvons que saluer leur détermination à ne pas se laisser lamener par le rouleau compresseur du capital. Dans la Chine d'aujourd'hui, aucune tentative de subversion digne de ce nom n'est possible sans eux. ■

**Lao She (Vieux Serpent)**

**Notes pour « La Discordia », décembre 2015**